

FICHE INTENDANCE - Année scolaire 2020/2021 -

Joindre à cette fiche obligatoirement

- ➔ **Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) pour le paiement des bourses au nom du responsable financier, le remboursement éventuel des frais de déplacement ou d'un trop perçu. Le RIB n'est pas utilisé pour faire de prélèvement sur le compte.**
- ➔ **L'adresse mail est à renseigner pour l'envoi de la facture de restauration.**

ELEVE	RESPONSABLE <u>FINANCIER</u> LEGAL
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Téléphone :
Classe :	Portable :
	Mail :@.....
Adresse :	Adresse (Si différente de l'élève) :
CP + Ville :	CP + Ville :

Les modalités de fonctionnement du service de restauration et d'Hébergement sont à lire attentivement.

- Régime choisi * :
- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> DP 3 jours
<input type="checkbox"/> DP 4 jours
<input type="checkbox"/> DP 5 jours | } | Jour(s) choisi(s) uniquement pour les demi-pensionnaires en cohérence avec le forfait :
Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/> |
|---|---|---|
- INTERNE 4 NUITS du lundi au vendredi
 EXTERNE (pour information, un repas = 4,35 €)

Pour les modifications de forfait en fonction de l'emploi du temps : prévenir le service intendance avant le 18 septembre 2020

* La restauration du lycée Pierre Bayle fonctionne à l'aide d'un contrôle d'accès biométrique (en fonction du protocole sanitaire)

- J'accepte l'utilisation de la biométrie pour l'accès au restaurant scolaire.
(En cas de refus, veuillez établir un courrier au chef d'établissement).

(ne concerne pas les étudiants BTS)

ELEVE BOURSIER EN 2019-2020

OUI

NON

Etablissement d'origine : Classe :

Si l'élève était boursier **en lycée** en 2019/2020, le transfert des bourses doit être effectué par l'Etablissement fréquenté l'année précédente suite à **la demande de la famille**. N'oubliez pas de faire cette démarche.

Avez-vous fait une demande de bourses

pour l'année scolaire 2020/2021 ?

OUI

NON

Toute modification d'adresse, de compte bancaire,...doit être signalée **immédiatement** à l'intendance.

Je m'engage à avertir les services intendance et les Conseillers Principaux d'Education de toute modification qui interviendrait en cours de scolarité.

Fait à....., le Signature du responsable financier :